



Sommet mondial 2005

Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 14 au 16 septembre 2005 :

- Nous engageons à assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative;
- Nous engageons à intégrer cet objectif dans les stratégies de réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire, en vue de réduire la mortalité liée à la maternité, d'améliorer la santé maternelle, de réduire la mortalité postinfantile, de promouvoir l'égalité des sexes, de combattre le VIH/sida et d'éliminer la pauvreté;
- Nous engageons à adopter en 2006 au plus tard et à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement;
- Demeurons convaincus que ce qui est un progrès pour les femmes est un progrès pour tous;
- Réaffirmons que la réalisation effective et intégrale des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing est indispensable à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international;
- Nous déclarons résolu à promouvoir l'égalité entre les sexes et à éliminer le sexisme par les moyens suivants :
 - En éliminant les disparités entre les garçons et les filles dans l'enseignement;
 - En garantissant aux femmes le droit de posséder des biens ou d'en hériter;
 - En assurant l'égalité d'accès à la médecine de la procréation;
 - En améliorant la situation des femmes sur le plan de l'égalité d'accès aux marchés du travail;
 - En éliminant toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles; et
 - En favorisant une meilleure représentation des femmes dans les organes décisionnaires de l'État;
- Nous engageons à promouvoir activement l'adoption d'une démarche antisexiste dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes politiques, économiques et sociaux;
- Nous engageons à promouvoir les droits des femmes et des enfants par tous les moyens possibles, notamment en incluant les questions de l'égalité des sexes et de la protection des enfants parmi les priorités dans le domaine des droits de l'homme;
- Engageons les États à poursuivre leurs efforts en vue d'abroger les politiques et de mettre un terme aux pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et à adopter des lois et à promouvoir des pratiques qui protègent les droits des femmes et favorisent l'égalité des sexes;
- Réaffirmons que tous les États, quels que soient leur régime politique, leur système économique et leur héritage culturel, ont le devoir de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales;
- Nous engageons à honorer intégralement tous les engagements pris dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, en conduisant l'action plus énergiquement, en intervenant plus massivement et de manière globale afin d'assurer une couverture large et multisectorielle en matière de prévention, de soins et de traitement, et en appuyant la mobilisation de ressources supplémentaires d'origine nationale, bilatérale, multilatérale et privée.